

Objet : Enquête publique « LA LONGE »

M. le Président de la commission d'enquête,

J'ai 43 ans. Je connais Saint Sornin Leulac depuis toujours. Mes grands-parents y habitaient, mon père est natif de Lavergne, ma mère d'un village à quelques kilomètres. J'ai un compagnon et deux enfants, de 4 ans et 9 ans. Je passe dans ce village le plus de temps possible, week-ends, vacances. Le lieu d'implantation des éoliennes, et plus particulièrement le Placiex, je le connais bien. C'est notre aire de jeux. Là où, avec mes enfants, nous allons nous promener à pied, faire du vélo, ramasser les mûres. C'est un lieu tout à fait agréable, éloigné des routes communales fréquentées par les automobilistes. Et tout près de la maison, **puisque nous sommes à à peine 500 mètres...** C'est avec grand plaisir que je pourrais vous y emmener M. le Président.

Mes observations sur le projet sont de deux ordres : personnel et global.

### ELOIGNEMENT DE 500 M

Sur le plan personnel, je m'interroge évidemment sur cette distance « légale » d'éloignement des habitations. 500 mètres ! Pour des éoliennes de 150 mètres de haut et de quelques 110 mètres d'envergure, nul besoin de machine à calculer pour comprendre que cette distance minimale est aberrante. Je ne suis pas spécialiste mais il suffit d'écrire « éolienne » dans n'importe quel moteur de recherche Internet pour comprendre que cette distance est la source principale des conflits entre les citoyens et les promoteurs de l'éolien, qu'il suffirait de les éloigner des habitations pour garantir une plus grande paix sociale et une plus grande acceptation de cette industrie.



## LE BRUIT

A la lecture du dossier, ma grande crainte est le bruit. L'expertise acoustique est loin d'être rassurante.

Je m'en tiendrais au point 22 (le point qui me concerne le plus). Mais on peut noter sur d'autres points, la pollution sonore (hors éolienne) déjà engendrée par la présence de la route nationale 145 à proximité.

Le bruit ambiant se décline entre 22 dB et 30 dB la nuit, qui est la période la plus calme jusqu'à 36 dB maximum le jour par grand vent.

Les décibels, la nuit, sans les éoliennes:

22	28,0	29,0	30,0	30,0	30,0	30,0
----	------	------	------	------	------	------

De jour sans les éoliennes:

22	33,0	34,0	35,0	35,0	35,0	36,0
----	------	------	------	------	------	------

En soirée, sans les éoliennes:

22	32,0	32,0	33,0	33,0	33,0	34,0
----	------	------	------	------	------	------

Les résultats avec les éoliennes:

De nuit :

Point 22	3 m/s		4 m/s		5 m/s		6 m/s		7 m/s		8 m/s	
	Ambiant	Emergence										
SO	29,5	0,5	30,5	1,0	33,9	0,9	36,0	1,0	40,4	0,4	46,1	0,1
NE	30,8	2,8	33,1	4,1	35,5	5,5	37,5	7,5	38,0	8,0	38,0	8,0
Tolérance	3,0		3,0		3,0		3,0		3,0		3,0	
Conformité	oui		oui		non		non		non		non	

De jour :

Point 22	3 m/s		4 m/s		5 m/s		6 m/s		7 m/s		8 m/s	
	Ambiant	Emergence										
SO	32,3	0,3	32,6	0,6	34,7	0,7	39,0	0,5	41,8	0,3	45,1	0,1
NE	34,1	1,1	35,7	1,7	37,5	2,5	38,9	3,9	39,3	4,3	39,7	3,7
Tolérance	5,0		5,0		5,0		5,0		5,0		5,0	
Conformité	oui											

En soirée :

Point 22	3 m/s		4 m/s		5 m/s		6 m/s		7 m/s		8 m/s	
	Ambiant	Emergence										
SO	28,6	0,6	31,3	0,8	34,3	0,8	36,4	0,9	37,3	0,8	39,5	0,5
NE	33,3	1,3	34,5	2,5	36,6	3,6	38,2	5,2	38,6	5,6	38,9	4,9
Tolérance	5,0		5,0		5,0		5,0		5,0		5,0	
Conformité	oui		oui		oui		non		non		oui	

Evidemment le bruit s'aggrave avec la puissance du vent: le principe même d'une éolienne.

Avec les éoliennes, le minimum de "bruit" se situe à 28,6 dB en soirée, jusqu'à 46 dB la nuit par grand vent. Et que la majorité des valeurs dépassent 30 dB. Je rappelle que 30 dB est le maximum constaté sans les éoliennes. Ces valeurs dépassent les 35 dB, voir les 40-45 dB.

J'observe que pour des expositions à des niveaux supérieurs à 40 dB la nuit (ce qui est le cas ici) et à 50-55 dB en journée, l'OMS considère que des effets extra-auditifs du bruit peuvent se manifester : troubles du sommeil, gêne, risques cardiovasculaires accrus, difficultés de concentration et retards dans les apprentissages.

L'expert affirme qu'il y aura donc un bridage : « les non-conformités relevées peuvent être corrigées par un bridage sélectif des éoliennes. Afin de maintenir une production électrique maximal, le bridage s'appliquera aux éoliennes les plus impactantes. Notre méthode consiste à identifier les contributions sonores de chaque machine et de n'intervenir que sur celles qui ont la plus forte contribution sonore. »

Ce qui donne, avec le bridage des éoliennes, la nuit :

Point 22	3 m/s		4 m/s		5 m/s		6 m/s		7 m/s		8 m/s	
	Ambiant	Emergence										
SO	29,5	0,5	30,5	1,0	33,9	0,9	36,0	1,0	40,4	0,4	46,1	0,1
NE	30,8	2,8	33,1	4,1	34,2	4,2	34,8	4,8	34,6	4,6	34,6	4,6
Tolérance	3,0		3,0		3,0		3,0		3,0		3,0	
Conformité	oui											

Franchement, je vois peu de différence, et, M. le Président, avec le bridage, je vois toutes ces valeurs au-delà de ce que l'OMS accepte: 40dB, 46 dB, 29 dB au minimum. Ce qui était un maximum avant, est un minimum avec les éoliennes. Comment affirmer qu'il n'y aura pas d'impact sur la santé humaine? Sur la faune également. Devrons-nous vivre enfermés chez nous, fenêtres fermées?

J'ai également une autre inquiétude: qui contrôlera ces nuisances une fois les éoliennes installées? Qui contrôlera que tout cela sera « bridé » ? Qui viendra contrôler pendant ces 20 années d'exploitation la non-dégradation de ces nuisances? Peut-on vraiment croire, sur l'affirmation d'un simple rapport d'expert, que l'entreprise le fera ? C'est une promesse ou une certitude ? Quel recours aura le citoyen lambda quand il ira se plaindre que le bruit de l'éolienne le gêne, qu'il se sent mal ? Et que lui répondra-t-on? C'est dans votre tête madame, vous somatisez !!

Et quelle incohérence !! Plus il y a de vent, plus ça produit !! Et on va brider la machine? On en revient toujours à ce périmètre de 500 mètres. Si elles étaient plus éloignées, elles pourraient produire à leur maximum !!!

### **VEILLISSEMENT DES INSTALLATIONS**

A ce stade, je pense vraiment que l'on se moque de nous ou pire qu'on s'en fiche. Et quelle tête auront ces engins au bout de 20 ans ??? Une voiture au bout de 20 ans ça roule, mais moins bien. Ça fait plus de bruit, c'est moins flambant, ça pollue plus, ça casse !! Dans 20 ans, l'entreprise Ostwind va-t-elle vraiment démanteler son parc éolien? Quel recul a-t-on ? Je lis une dépense de 10,235 millions d'euros d'investissement pour la construction de ce parc de 3 éoliennes mais une provision de 159 600€ de garanties pour leur démantèlement (3 éoliennes x 50000 € x 1,064). Seulement? Cela suggère qu'il ne faut pas que l'entreprise fasse faillite, parce que les garanties pour la déconstruction paraissent bien minces au regard du coût de leur construction. Il y a quand même une grosse incertitude dans 20 ans du devenir de ces machines. Ne risque-t-on pas de les voir rouiller à vie dans nos paysages ?

### **IMPACT FAIBLE CONTRE IMPACT FORT SUR LE MILIEU HUMAIN!!!**

Ce rapport, dans sa présentation non-technique, conclue à un « **impact faible** » sur le milieu humain et l'habitat. Comment ? Grâce à une présentation peu flatteuse, limite condescendante. Je résume : c'est un territoire dépeuplé, rural, sans tourisme, vieillissant et constitué de résidences secondaires. Je dirais moi qu'avec un tel projet, on ne risque pas de repeupler ce territoire. Rural oui, agricole est un autre mot. Et jusqu'à nouvel ordre, les vaches limousines ont besoin de prés et de champs cultivés pour se nourrir. Le tourisme ? Et bien, si nous voulions le développer, c'est mort. Vieillissant, « *plus de 40% de la population ont plus de 60 ans* ». Et alors, les vieux on s'en fout ? Et puis, ça fait quand même 60% de personnes qui ont moins de 60 ans !!! 22 % de résidences secondaires! Ça fait quand même 78% de résidences principales. Et puis je dirais qu'il y a résidences secondaires et secondaires. Nous ne sommes pas au bord de mer ici. Ceux qui ont une résidence secondaire, sont ceux qui ont gardé un attachement très fort avec la commune. Lavergne n'est pas un hameau aux volets fermés la moitié de l'année comme on en voit dans certaines destinations de vacances. Au contraire, de nouveaux venus se sont installés récemment de manière permanente trouvant la tranquillité, le calme, la proximité d'un axe rapide et d'une grande ville, Limoges, et un petit bourg avec pharmacie, boulangerie, charcuterie etc... à portée de main. Ne soyez donc pas désobligeants !

### **MAUVAISE FOI DU DEMANDEUR**

D'autres indices de cette condescendance ou de cette mauvaise foi, sont visibles à tous les niveaux de ce rapport. Autre exemple :

Page 31 de cette présentation non technique à propos des chauves-souris : « *Même si des évolutions réglementaires récentes sont censées permettre de limiter un peu cette érosion de la biodiversité des milieux agricoles (éco-conditionnalité des aides PAC notamment), la tendance est encore à l'arrachage de haies et au retournement des prairies permanentes pour les convertir en cultures annuelles (développement important de la culture de maïs notamment, gros consommateur en eau et intrants chimiques. Il n'est pas impossible que la forte prise de conscience actuelle de l'opinion publique sur les effets négatifs des pratiques agricoles intensives influe sur les décisions politiques en faveur d'une réglementation plus contraignante qui permette de stopper cette érosion massive de la biodiversité agricole. Mais, même dans cette éventualité, les effets négatifs à longs terme (arrachage des haies, rémanence des produits phytosanitaires et antiparasitaires dans les chaînes alimentaires...) vont continuer à fragiliser les populations de chiroptères. [...] L'évolution du milieu sans l'installation d'éoliennes est donc globalement défavorable aux populations de chiroptères qui ont connu un fort*

déclin ces dernières décennies. **L'évolution de ces différents paramètres dans les années à venir est difficilement prévisible puisque très liée à des choix politiques mais le contexte est globalement peu favorable à un inversement de la situation actuelle. Le développement récent de parcs éoliens dans cette partie de la région intervient donc dans un contexte global de réduction des populations de chiroptères en lien avec les pratiques agricoles.** La réduction des impacts et les suivis post-implantation sont donc des éléments essentiels pour ne pas impacter plus des populations déjà fragilisées par un contexte global assez défavorable." Si je résume, les agriculteurs ont déjà des pratiques tellement négatives sur le milieu naturel que l'on peut se permettre de s'installer là. Le mal étant déjà fait... Cela laisse pantois.

Permettez-moi Monsieur le Président de récuser cette vision des choses. Une éolienne a une durée de vie de 20 ans. En 20 ans beaucoup de choses peuvent se passer. De jeunes agriculteurs s'installent avec d'autres approches. Urbains dans nos modes de vie, nous sommes plus vigilants. Pour peu que l'on soit informé, le particulier aménage son espace pour mieux cohabiter avec la faune et mieux protéger la flore. Et puis, si dans 20 ans, les choses n'ont pas réussi à s'améliorer de ce côté là et que l'on continue à détruire encore plus les milieux naturels et à faire disparaître nos écosystèmes, et bien autant tout arrêter tout de suite et ce n'est même pas la peine d'implanter des éoliennes car rien ne vaudra alors d'être vécu.

Si l'on continue sur nos amies les chauves-souris: Etude d'impact, partie 8, page 426 : "*Réduction de la mortalité par bridage des éoliennes: L'activité des chauves-souris est significativement corrélée avec la vitesse du vent et d'autres variables météorologiques telles que la température, l'humidité relative, la pluie et le brouillard. Une proportion importante des mortalités se produit lors des vitesses de vent relativement faibles et des températures élevées. Il est alors possible de réduire la mortalité en réduisant le fonctionnement des éoliennes : par la mise en place d'un dispositif de bridage permettant leur arrêt lors des conditions climatiques les plus favorables aux chiroptères, par l'augmentation de la vitesse de démarrage des éoliennes après une période d'arrêt. [...]* **Le bridage a également été adapté en fonction du niveau d'impact potentiel sur chacune des éoliennes.** ». Ainsi pour les chauves-souris, c'est quand les éoliennes tournent lentement qu'elles sont dangereuses. Alors on les bride, on les arrête. Ces éoliennes font trop de bruit quand elles tournent, elles sont dangereuses quand elles ne tournent pas assez. Mais alors quand tournent-elles ces éoliennes ???

Je dirais enfin un mot des grues cendrées car elles me tiennent à cœur. M. le Président, elles passent juste au-dessus de notre maison. Si vous les avez déjà vues passer, vous savez que c'est encore une joie, une merveille de la nature pour notre région. Je ne pense pas que cette entreprise puisse le comprendre. D'ailleurs dans le rapport, pas grand-chose. On ne sait pas. L'étude est remise à plus tard, quand les éoliennes seront là. Pas de principe de précaution pour cette espèce, ni pour les autres, ni pour nous les humains. Ce qui est absolument fou c'est que l'on veut soigner une planète malade avec un médicament qui la détruit.

## **IMPACT PAYSAGER FORT**

Quant à l'impact paysager, pour Lavergne. Il est fort. Les éoliennes « *sont toutes visibles au-delà du rotor. L'éolienne la plus proche est en contact visuel direct avec l'habitat du hameau* ». Je remercie le demandeur de l'écrire même dans une toute petite ligne de tableau. Car les photomontages sont tellement bien faites qu'on ne les voit pas vraiment les éoliennes dans les paysages !! La bonne foi aurait été de montrer réellement des vues avant/après des lieux les plus « tragiquement » impactés. On se fiche de voir des éoliennes cachées par un arbre, un panneau, un virage ou une colline.

## **ET LA NUIT?**

J'ajoute que je n'ai pas vu de photos prises la nuit pour donner à voir ce que sera la pollution nocturne de ces « engins. Il paraît que nous devons lutter contre elle. On distribue même des subventions aux communes pour qu'elles travaillent à réduire leur éclairage de voirie, aux commerçants pour les devantures de magasins etc. Il paraît que la faune sauvage s'en porte mieux. Personnellement, je pense que nous allons devoir ranger nos télescopes au grenier.

## **DEGRADATION DU BIEN COMMUN PAR UNE ENTREPRISE PRIVEE**

J'en viens à mon opposition plus globale sur l'implantation d'éoliennes. Si je comprends bien l'entreprise OSTWIND loue des terrains (sans doute à prix d'or) à 4 propriétaires pour construire ces éoliennes. Elle vend ensuite à ERDF pendant 20 ans l'électricité « verte » produite. Tout ça en partie au frais du contribuable (*cf cette petite ligne sur notre facture EDF*). C'est au départ donc un contrat privé entre 1 entreprise et 4 propriétaires, mais celui-ci va impacter durablement toute la communauté. Si ces quatre font un bénéfice, nous sommes, tous les autres, les dindons de la farce. Pour moi, c'est comme si une entreprise avait acheté à 4 personnes le paysage de tout le monde.

Ce qui me laisse également dubitative est que l'on puisse laisser la politique de lutte contre le changement climatique aux mains du secteur privé. Il y a une question éthique à ne pas abandonner le bien commun aux bénéficiaires d'entreprises privées. **J'y suis tout à fait opposée.** Un projet local avec une gouvernance locale amènerait une adhésion plus grande de la part de ces habitants, s'ils savaient que cette électricité irait servir les intérêts des gens d'ici plutôt qu'à remplir les poches de société « internationale ». Des projets de ce type ont déjà vu le jour en France. Ils fonctionnent. Pourquoi l'Etat et ses représentants, Préfet, DREAL, ARS, mais aussi ERDF, ADEME ne les accompagneraient-ils pas ? J'ajoute que rien n'est dit sur les retombées réelles aux communes. Cela va prendre quelle forme ? Il y a un réel manque de transparence.

## **MANQUE DE VISIBILITE, DE TRANSPARENCE**

Et une vision très court-termiste: page 36 de la présentation non technique "*Elle engendre des retombées économiques locales. L'implantation du parc éolien apporte d'une part une activité économique sur le territoire : la construction répartie sur 8 à 12 mois [bravo, 12 mois!!], l'entretien du site et la maintenance des installations génèrent une activité pour les fournisseurs, entreprises, restauration et commerces locaux sur la durée d'exploitation qui peut dépasser 30 ans [exemples? chiffrage? L'entreprise a de l'expérience pourtant, ce n'est pas son premier parc éolien, le demandeur doit pouvoir être plus précis]. D'autre part, l'implantation d'éoliennes permet des retombées économiques pour les propriétaires (revenu dans le cadre d'un bail de mise à disposition de son terrain) [ça oui, on veut bien le croire] et aux collectivités locales (percevant les taxes d'activités professionnelles)[là encore, chiffrage?]."*

Le demandeur va m'opposer peut-être sa longue liste de rendez-vous avec les élus de la Mairie de Saint Sornin Leulac. Mais ce que j'imagine comme tractations c'est plutôt : « mais vous verrez, ça ne vous coûtera rien et en plus vous recevrez plein d'argent !! ».

MILIEU HUMAIN						
Thème	Rappel de la sensibilité de l'environnement	Impacts du projet			Mesures réglementaires (répond à la confrontation de l'effet potentiel à la réelle sensibilité du site : principe de proportionnalité)	
		Caractéristiques de l'impact	Type d'impact	Échelle de l'impact	Mesures envisagées	Impact résiduel
Autres activités économiques et retombées économiques	Très faible	On estime aujourd'hui qu'1 MW installé engendre 1,5 emploi équivalent temps-plein, tous métiers liés au développement d'un parc confondu. Ainsi, l'équivalent de presque 10 temps-pleins sera créé pour le projet La Longe. Les retombées locales dues au chantier sont de 25 % environ de l'investissement globale du parc.	Direct temporaire	Fortement positif	Mesure compensatoire d'accompagnement La mise en place du parc éolien induira des recettes pour les activités locales ainsi que l'entrée de recettes pour les collectivités locales, dues à la contribution économique territoriale, à la taxe foncière et au loyer des terrains.	Fortement positif
		L'arrivée du personnel de chantier dans le secteur pourrait permettre aux entreprises d'hébergement et de restauration de créer des emplois au moins pour la durée des travaux.	Indirect temporaire	Faiblement positif		
		La parc éolien permettra de créer des emplois dans les entreprises d'entretien (abords du parc) et de sous-traitance pour la maintenance et la réparation des équipements techniques. Il apportera des ressources financières aux collectivités locales grâce aux retombées fiscales liées à l'exploitation. Les retombées économiques dont bénéficieront les région, département, l'intercommunalité et la commune de Saint-Sornin-Leulac pourront servir à développer d'autres services à la population.	Direct et indirect permanent	Faiblement positif		

Ce tableau est creux, ces affirmations jamais étayées. J'aimerais avoir un retour d'expériences d'autres communes. Je pense que le demandeur aurait pu inclure à l'appui de son dossier des exemples de ce qui s'est fait ailleurs, d'inclure des témoignages d'élus qui ont sur leurs territoires des éoliennes depuis 4-5 ans. Ou que ce travail soit fait et publié par la commune de Saint Sornin Leulac. Là les promesses restent très vagues.

### IMPLANTATION HORS SOL

Il existe des outils de planification territoriale et urbaine, les SCOT et les PLU pour les communes et les intercommunalités, qui obligent nos élus locaux, à imaginer, à décider à quoi ressemblera leur territoire pour les 15-20 ans à venir. Et pourquoi l'implantation des éoliennes échapperait à ces mécanismes ?? Pourquoi il n'y a pas de sursis à statuer sur le projet sachant que le PLU de Saint Sornin Leulac est en cours d'élaboration.

Dans un PLU, les élus vont décider de préserver l'espace naturel ici, de créer une zone économique là, de densifier les zones urbaines, mais pour les éoliennes, ce serait différent ?

L'Etat instaure des zone Natura 2000, des ZNIEFF, des zones Trames Vertes et Bleue etc... mais tout cela n'existe plus dès lors que l'on parle d'éolien.

L'Etat impose fermement la fin du mitage des terres agricoles par les zones pavillonnaires, de remplir les « dents creuses », de préserver les terres arables en contraignant les agriculteurs à démontrer pour chaque nouvelle construction projetées qu'elle est bien utile à leur exploitation. Et là, pour les éoliennes, pas de problèmes, trois ici à La Longe, six là au sud, et encore peut-être plus dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de Saint Sornin Leulac. Le mitage de la campagne par les éoliennes. Bravo !! C'est ça le développement durable ! Le monde d'après!!!

### UN MORATOIRE

Pour finir, pour qui veut bien s'informer, l'éolien pose question, et ne rencontre pas seulement une opposition de quelques riverains mais se trouvent partout, aux différents échelons de la gouvernance parmi nos députés et sénateurs, au sein de commissions spécialisées de l'Assemblée Nationale et du Sénat, au sein de nos élus locaux, parmi d'anciens ministres, dans les conclusions de la Convention Citoyenne. Il y a un doute... sur la santé, sur l'impact sur l'environnement, sur le gain réel en matière de réchauffement climatique etc... qui nécessiterait un principe de précaution, un moratoire sur le développement de cette industrie.

Personnellement je crois que des efforts de **réduction** de consommation d'énergie sont une meilleure solution que le remplacement d'une industrie par une autre suivant l'argument fallacieux : si tu ne veux pas de l'énergie éolienne, c'est que tu préfères le nucléaire. Non je ne veux pas d'une centrale à côté de chez moi, mais je ne souhaite pas non plus d'éolienne dans le jardin de mon voisin. Je veux une vraie politique qui nous porte dans un monde de sobriété énergétique. Et je ne veux pas que mon Eau, mon Air, mon Environnement soit aux mains d'entreprises privées.

Je vous prie, M. le Président, de bien vouloir accueillir ces modestes observations et d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

Veillez recevoir, M. Le Président, mes sincères salutations,

Anne DUREPAIRE